

Conditions d'obtention du CFC

Un calculateur en ligne permet de mieux comprendre la procédure de qualification CFC pour les écoles de métiers du commerce (CFC pour les filières avec maturité professionnelle en cours d'apprentissage (FIEc)). Vous le trouverez ici :

[20231001 secsuisse commerce 2023 calculateurs de notes CFC yc MP1.xlsx](#)

A quoi correspondent les différentes notes de la procédure de qualification ?

1. Note d'expérience

- La note d'expérience est la moyenne, au 1/10^e entre les notes ci-dessous :
 - note de la formation à la pratique professionnelle : Moyenne des deux notes mises par l'entreprise, qui évalue les prestations du stagiaire à la fin de chaque semestre du stage (une note au semestre 7, une note au semestre 8), arrondie au ½ point,
 - note des cours interentreprise : moyenne arrondie au ½ point des deux notes, obtenues aux contrôles de compétences. Ces notes sont mises au ½ point. Les contrôles de compétences sont réalisés durant les cours interentreprises qui ont lieu en 4^e année.
- La note d'expérience finale est calculée au 1/10^e.

2. Travail pratique

- Le travail pratique consiste en un examen de 50 minutes.
- Le travail pratique est organisé par la branche de formation dans laquelle le stage est effectué (CIFC, OVAP, etc).
- La branche de formation dans laquelle le stage est effectué convoque à l'examen et précise les moyens auxiliaires autorisés.
- L'examen oral correspond à une étude de cas dirigée et peut donner lieu à des tâches partielles écrites, il peut concerner tous les domaines de compétences opérationnelles.
- La note du travail pratique est mise au ½ point.

3. Connaissances professionnelles et culture générale

- La note de connaissances professionnelles et de culture générale correspond à l'examen final de DCO.
- L'examen est composé :
 - d'un écrit de 3h45 qui couvrira les DCO B-C-E,
 - d'un oral de 30 minutes qui concernera la DCO D.
- L'examen de DCO est un examen centralisé, à une même date pour toute la Suisse. Il a lieu à l'école.
- L'école est responsable de convoquer les candidats pour cet examen.
- L'examen se déroule en BYOD, dans un environnement open book, sans autorisation de communication.
- La note finale de cet examen est mise au 1/10^e.

Manière dont les notes sont pondérées pour le calcul de la note globale :

- Travail pratique : 30%
- Connaissances professionnelles et culture générale : 30%
- Note d'expérience : 40%

Conditions d'obtention du CFC :

Les conditions cumulatives d'obtention du CFC pour les élèves inscrits en école des métiers du commerce à plein temps, avec stage en 4^e année (modèle FIEc) sont les suivantes

- Note globale (moyenne des prestations évaluées (note d'expérience, travail pratique, connaissance professionnelles et culture générale)) supérieure ou égale à 4.0 (au 1/10^e).
- Note de « travail pratique » supérieure ou égale à 4.0. Cette note est éliminatoire. Si le 4.0 n'est pas obtenu, l'examen doit être refait l'année suivante.
- Note de « connaissances professionnelles et culture générale » supérieure ou égale à 4.0. Cette note est éliminatoire. Si le 4.0 n'est pas obtenu, l'examen doit être refait l'année suivante.

« Seul le texte original des Ordonnances concernées a valeur légale »